



## Ma femme me trompe trompe trompe

Par **azer**, le **08/01/2011** à **03:55**

Bonjour,

je suis marié avec une française d'origine marocaine en 05/2008 au maroc (consulat).j'ai fait sa connaissance en france ,c'est elle qui m'a proposé le mariage.en plus c'est de la famille. au début elle est bien avec moi et avec ses parents.elle travaille pas .elle cherche pas à travailler .

elle fait que les bêtises(elle vole dans les grandes surfaces,,,que les boutiques)une fois elle a volé un truc dans un magasin et après le responsable il voulait poser plainte contre elle mais j'ai lui demandé pour l'excuser.

dernièrement elle a ramené un truc volé à la maison et j'ai disputé avec après elle a pris cette affaire chez sa cousine ,elle m'a laissé une lettre là où elle demande le divorce.là je sais plus quoi faire si je demande le divorce j'ai peur que je perde mes papiers sachant que j'ai ma 3ème carte. expire le 10/2011.

donner moi une idée svp

Par **Domil**, le **08/01/2011** à **11:35**

La rupture de vie commune, même sans divorce, empêche le renouvellement de votre carte de séjour ayant pour motif le fait que vous soyez marié avec un conjoint français

Par **Claralea**, le **08/01/2011** à **11:49**

Même s'il peut prouver que ce n'est pas de son fait, que madame ne supporte pas que monsieur lui fasse des remontrances car c'est une voleuse patentée et que la dispute vient du fait que monsieur ne voulait pas être accusé de recel d'objet volé dans son propre domicile ?